



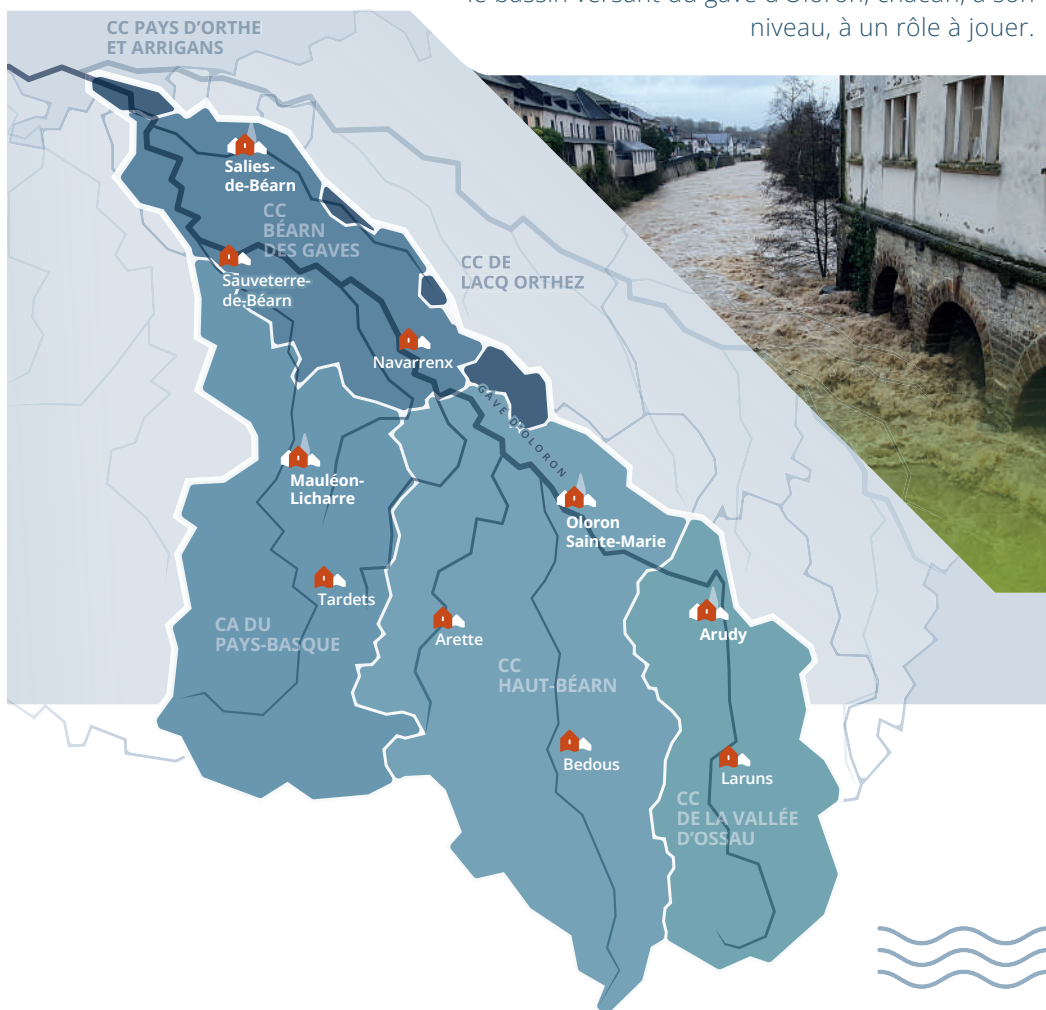
PAPI
GAVE D'OLORON

Les acteurs de la prévention des inondations sur le bassin versant du gave d'Oloron



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

Afin de mieux prévenir les risques d'inondation sur le bassin versant du gave d'Oloron, chacun, à son niveau, à un rôle à jouer.



L'État : Préfecture / DREAL / DDTM

- . Aide et facilite les actions des collectivités en apportant des financements (ex. Fonds Prévention Risques Naturels Majeurs - FPRNM),
- . Assure la prévision des crues et donne l'alerte dans le cadre de la procédure de vigilance,
- . Organise les secours dès que les phénomènes dépassent par leur ampleur, le territoire d'une commune,
- . Prescrit / approuve les Plans de Prévention des Risques Inondations (PPRI).



La commune et le Maire : Information - Réglementation - Gestion de crise

- . Assure la sécurité et dispose du Pouvoir de Police sur son territoire communal,
- . Informe de manière préventive ses administrés sur le risque inondation,
- . Met en œuvre de dispositifs de surveillance et alerte en cas de crues,
- . Organise les secours et dispositions d'urgence et de gestion de crises (activation des PCS).



Les communautés de communes / agglomération ou le syndicat GEMAPI :

- . Prennent en compte le risque dans les documents d'urbanisme et dans l'instruction des actes d'application du droit des sols,
- . Améliorent la connaissance du risque inondation et définissent une stratégie de prévention sur le bassin versant du gave d'Oloron,
- . Gèrent et surveillent les ouvrages hydrauliques,
- . Aménagent et entretiennent les cours d'eau, restaurent les zones humides dans l'intérêt général.

Les propriétaires privés riverains :

- . S'informent du risque présent sur la commune,
- . Assurent l'entretien des cours d'eau non domaniaux dont ils sont riverains,
- . Mettent en œuvre des actions de prévention et de protection de leurs biens.



L'Institution Adour :

Porte, anime et co-pilote la démarche PAPI à l'échelle du bassin versant du gave d'Oloron.



Exemples de bons comportements à adopter lors d'un phénomène d'inondation :

- . Ne pas s'engager avec la voiture sur des routes inondées,
- . Rester à l'écoute des consignes des autorités,
- . Laisser les réseaux téléphoniques disponibles pour l'organisation des secours.

Si vous avez
des questions :

05 59 10 02 31

SMGOAO
Pôle Technique Intercommunal
1, rue du Pic d'Ayous
64 400 OLORON SAINTE-MARIE

Retrouvez plus d'info sur :
[https://www.institution-adour.fr/
papi-gave-oloron/accueil.html](https://www.institution-adour.fr/papi-gave-oloron/accueil.html)



Opération pilotée par :



Dans le
cadre du :



PAPI
GAVE D'OLORON

Financée
par :



La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire

